

LA **CSQ,**
UNE **HISTOIRE RICHE**
ET **INSPIRANTE**



*Centralisons
nos forces*



Centrale des syndicats
du Québec

UNE HISTOIRE RICHE ET INSPIRANTE

Dans les années 1930, Laure Gaudreault est scandalisée par les conditions salariales et de travail des institutrices. Étant donné l'emprise de l'Église sur la population et les affaires publiques, le syndicalisme est très difficile. Grâce à son audace, à sa perspicacité et à sa ténacité, elle fonde en 1936 dans Charlevoix, le premier syndicat d'institutrices rurales au Québec



Laure Gaudreault

Dix ans plus tard, la pionnière du syndicalisme enseignant au Québec devient cofondatrice – et longtemps vice-présidente – de la Corporation générale des instituteurs et institutrices catholiques de la province de Québec (CIC).

En 1974, la Corporation devient la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) puis, en l'an 2000, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Résolument engagée dans la défense et l'amélioration des conditions de travail et de vie de ses membres, notre organisation a été de tous les combats pour l'édification d'une société meilleure. Son action, ses luttes et ses prises de position ont contribué – et contribuent encore – à façonner la société québécoise et à influencer son développement.



Figure 2 - Extrait du journal L'Enseignement de mars 1949

DES MOMENTS IMPORTANTS

1924 La Loi des syndicats professionnels est sanctionnée, ce qui autorise la formation d'associations de salariées et de salariés pour la négociation de conventions collectives avec les employeurs.

1936 Des institutrices, sous l'impulsion de Laure Gaudreault, fondent l'Association catholique des institutrices rurales.

1940 Les premières conventions collectives sont signées entre commissions scolaires et syndicats d'enseignantes et d'enseignants.

1946 Treize associations donnent naissance à la Corporation générale des instituteurs et institutrices catholiques de la province de Québec (CIC).

1959 La CIC obtient du gouvernement Sauvé l'adoption d'une loi qui accorde l'adhésion automatique des enseignantes et enseignants de l'élémentaire et du secondaire travaillant dans le secteur public, ainsi que la déduction à la source de leur cotisation.

1961 Arrivée de l'Association des instituteurs et institutrices catholiques retraités du Québec.

1964 Le nouveau code du travail donne le droit de grève dans le secteur public et parapublic, à l'exception des fonctionnaires et des enseignantes et enseignants.

1965 À la suite de pressions de la CIC, le personnel enseignant et les fonctionnaires obtiennent le droit de grève.

1967 C'est par une loi sanctionnée que la CIC change de nom et devient la CEQ – la Corporation des enseignants du Québec.

Le gouvernement adopte le bill 25 qui met fin à la première grève des enseignants. Il s'agit de la première loi spéciale mettant fin à une grève dans la fonction publique.



1968 Arrivée de l'Association des professeurs de cégep

Arrivée d'une association de personnel offrant des services aux élèves (principalement des conseillers en orientation et des psychologues scolaires)

1971 Arrivée du personnel de soutien

1972 Arrivée du personnel professionnel des cégeps et des professeurs d'université

1973 Arrivée du personnel de soutien des universités

1974 Arrivée du personnel de soutien des cégeps

La CEQ devient la Centrale de l'enseignement du Québec.



1975 Arrivée du personnel professionnel des universités et du secteur des loisirs

1976 Une grève illégale conduit à l'obtention de gains majeurs pour la fonction publique et parapublique du Québec.

1979 Une autre grève illégale conduit à l'obtention d'un premier congé de maternité payé de 17 semaines.

1982 Le gouvernement du Parti québécois décrète les conditions de travail et impose des compressions salariales allant jusqu'à 20 % pendant trois mois.

1983 La loi 111, une loi d'une sévérité exceptionnelle pour les enseignantes et enseignants, est adoptée. Elle introduit notamment le congédiement sur simple avis, l'abolition de la formule Rand, la perte de trois ans d'ancienneté par jour de grève et de deux jours de salaire par jour de grève.

1985 La loi sur les services essentiels est adoptée.

1987 Arrivée des infirmières



1988 Lorraine Pagé est élue à la tête de la CEQ et devient la première femme à accéder à la présidence d'une centrale syndicale au Québec.



Années 1990 Arrivée des éducatrices en CPE et en milieu familial.

2000 La CEQ devient la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

2003 Le gouvernement libéral met en place une série de mesures antisyndicales, dont :

- la modification de l'article 45 du Code du travail pour faciliter la sous-traitance des services publics;
- l'adoption de la loi 30, qui modifie la structuration des organisations syndicales dans le secteur de la santé et des services sociaux;
- l'adoption de la loi 8, qui interdit la syndicalisation des travailleuses des services de garde.

2004 Il s'agit de la période de négociation du secteur public.

2005 Le gouvernement libéral décrète les conditions de travail.

2006 Le Régime québécois d'assurance parentale entre en vigueur : 52 semaines de congé pour la naissance et l'adoption d'un enfant.

2008 Un jugement déclare inconstitutionnelle la loi 8 qui empêchait la syndicalisation dans les services de garde. À la suite de ce jugement, **près de 14 000 responsables d'un service de garde se syndiquent et adhèrent à la CSQ.**

2010 Le plus grand front commun de l'histoire syndicale du Québec (500 000 travailleuses et travailleurs) obtient une entente négociée.

Les responsables d'un service de garde en milieu familial affiliées à la CSQ signent leur première convention collective.

2012 Louise Chabot devient la première infirmière élue à la présidence de la CSQ.

2015 Négociation du secteur public. Des journées de grèves sont votées par les 400 000 membres du Front commun. Un règlement négocié est obtenu.

2018 Le 42^e Congrès de la CSQ a porté sur l'action collective.



**DE LA CIC À LA CSQ :
DES PRÉSIDENTES MARQUANTES**

1946-1951

Léo Guindon

1951-1965

Léopold Garant

1965-1970

G.-Raymond Laliberté

1970-1978

Yvon Charbonneau

1978-1982

Robert Gaulin

1982-1988

Yvon Charbonneau

1988-1999

Lorraine Pagé

1999-2003

Monique Richard

2003-2012

Réjean Parent

2012-2018

Louise Chabot

2018

à aujourd'hui

Sonia Éthier

9405, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1L 6P3
Tél. : 514 356-8888
Télec. : 514 356-9999
lacsq.org

